

# SFEC

## Quelle gouvernance pour la transition écologique ?

### Déclaration du groupe UNSA

Le Constat de notre insuffisance dans la coordination et la mise en œuvre des actions pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et la réduction des émissions de GES d'au moins 55% d'ici 2030 est clairement indiquée et documentée dans cette résolution.

L'UNSA s'associe pleinement aux recommandations d'élargir le spectre d'analyse et donc de gouvernance.

Et nous partageons la nécessité d'établir des objectifs intermédiaires, jalons de l'objectif final de neutralité carbone, via une loi programmatique, des documents projectifs clairs enrichis d'indicateurs de moyen comme de résultats, au sein d'une vision commune de planification écologique.

Cette vision globale doit être le fruit d'un dialogue avec les opérateurs, les différents échelons territoriaux et les citoyens afin d'ancrer nationalement et territorialement une démarche de réduction massive d'énergie carbonée et doit comprendre un accompagnement d'alternatives, de mesures de maîtrise énergétique, de politiques publiques sur les facteurs directs comme indirects des émissions carbonées comme les transports et le logement. Pour l'UNSA la sobriété subie est une pauvreté.

Mais si réduire l'impact carbone sur notre sol est un prérequis, nous ne pouvons négliger l'impact climatique importée, c'est une question éthique, économique et de justice sociale, et de répartition équitable de la création ou destruction de valeur à l'international comme entre les acteurs économiques nationaux.

Pour permettre cette intégration financière, il est nécessaire d'en partager la méthodologie d'évaluation et comptable, mais aussi de préparer dès aujourd'hui les filières industrielles les plus concernées pour accompagner cette mutation et en faire une opportunité d'emplois nouveaux diversifiés et valorisants.

Les instances de consultations existantes (comme la CNDP, le HCC, les CESER et bien sûr le CESE), ont chacune un rôle fondamental à jouer selon leur domaine de compétence, reste à finaliser et développer les leviers de mise en œuvre et de suivi au sein des ministères de l'écologie et de l'économie notamment pour privilégier les investissements verts et le soutien aux ménages les plus modestes.

Les politiques publiques via notamment les services publics contribuent à apporter du commun, de l'accompagnement économique et social voire de la compensation en situation de crise. Ceux-ci sont à développer et renforcer transversalement pour effectuer leur propre mutation et adaptations, et contribuer directement ou indirectement à favoriser une transition juste.